

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
MONTPELLIER

13/02/2025

N° E25000013/34

La présidente du tribunal administratif

E- Décision désignation commissaire du 13/02/2025

CODE : 1

Vu enregistrée le 13/02/2025, la lettre par laquelle Monsieur le Maire demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative *à la modification n° 2 du PLU sur la commune d'ARGELES sur MER ;*

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 1^{er} novembre 2024 par laquelle la Présidente du tribunal administratif a délégué Monsieur SOUTEYRAND Eric, président, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Gilles SOUBRA est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame Anne-Isabelle PARDINEILLE est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

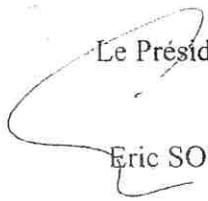
ARTICLE 3 : L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par le porteur de projet, la commune d'ARGELES sur MER en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire d'ARGELES sur MER,
à Monsieur Gilles SOUBRA et à Madame Anne-Isabelle PARDINEILLE.

Fait à Montpellier, le 13/02/2025

Le Président-délégué,


Eric SOUTEYRAND